

No. 33.10 – CHEMIN DU POUVOIR – RÉSIDENCES JODIN INC.

2011 -079 M. Ben Beaulieu propose que le Conseil municipal considère l'adoption d'un arrêté municipal modifiant l'Arrêté de zonage d'Edmundston No. 33 pour la propriété suivante :

Changer l'usage de la propriété appartenant aux Résidences Jodin Inc. située sur le chemin Du Pouvoir, Edmundston, N.-B., #nid 35329465 de zone Conservation constructible A1 à zone Publiques et Institutionnelles P2.

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal convoque une réunion publique pour examiner les objections et commentaires au projet d'arrêté proposé, le 18 octobre, 2011 à 20h00, en la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville d'Edmundston; et que le secrétaire se charge, au nom et pour le compte du Conseil, de faire publier l'avis public prescrit par l'article 68 de la *Loi sur l'Urbanisme* dans le journal "Info weekend" indiquant l'intention du Conseil, la date et le lieu de cette réunion publique.

Appuyée par Denis M. Pelletier.

Adoptée.

FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUE FERRY, NO. 5-P

La Secrétaire adjointe procède à la 1^{ère} lecture en entier et la 2^e par titre de l'Arrêté No. 5-P. Le Conseiller Pelletier fait confirmer qu'il y aura des stationnements de maintenus dans ce secteur.

DOSSIERS MUNICIPAUX :

BAUX DE LOCATION – ESPACES LOCATIVES, 15 RUE DE L'ÉGLISE

2011 -080 M. André Lang propose que le Maire et le Secrétaire soient autorisés à signer les documents entre Edmundston et Approvisionnement et Services N.-B., concernant le Bail de location d'une superficie approximative de 930 m2 située au 1^{er} étage du 15 rue de l'Église, Edmundston, N.-B..

Appuyée par Denis M. Pelletier.

Adoptée.

2011 -081 M. André Lang propose que le Maire et le Secrétaire soient autorisés à signer les documents entre Edmundston et Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, concernant le Bail de location d'une superficie approximative de 100 m2 situé au 2^e étage du 15 rue de l'Église, Edmundston, N.-B..

Appuyée par Denis M. Pelletier.

Adoptée.

ENTENTE D'EMPIÈTEMENT POUR ENSEIGNE – BOULEVARD MGR NUMA PICHETTE

- 2011 -082 M. Gérald Morneau propose que le Maire et le Secrétaire soient autorisés à signer les documents, entre Edmundston et Les Cafés Maritimes Inc., concernant une entente d'empiètement sur l'emprise du boulevard Mgr Numa Pichette, Edmundston, N.-B. (# nid 35261080).
Appuyée par Aldéo Nadeau. Adoptée.

BAIL POUR LOCATION DE TERRAIN – CHEMIN BÉRUBÉ, ST JACQUES

- 2011 -083 M. André Lang propose que le Secrétaire municipal soit autorisé, en vertu de l'article 56 de la *Loi sur l'urbanisme*, de certifier le plan de lotissement Edmundston No. 4 et que le Maire et le Secrétaire soient autorisés à signer les documents entre Edmundston et Rossignol Transport Ltée concernant un Bail de location d'une parcelle de terrain située sur le chemin Bérubé du secteur Saint-Jacques (# nid 35322015).
Appuyée par Gérald Morneau. Adoptée.

SERVITUDE POUR INSTALLATION ÉLECTRIQUE – CHEMIN CANADA

- 2011 -084 M. Jean Guy Marquis propose que le Secrétaire municipal soit autorisé, en vertu de l'article 56 de la *Loi sur l'urbanisme*, de certifier le plan de lotissement de Les Résidences de la République Inc., concernant une servitude d'entreprise de service public sur la propriété située au 95, chemin Canada, Edmundston N.-B. (# nid 35138635).
Appuyée par Michel Dubé. Adoptée.

NOMINATIONS POUR L'APPLICATION DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

- 2011 -085 M. Denis M. Pelletier propose que les personnes suivantes soient autorisées, désignées et nommées respectivement en vertu de l'autorité municipale décrite ci-dessous afin d'agir pour et au nom du conseil pour assurer l'exécution des arrêtés et peuvent agir sous l'autorité municipale afin de protéger les biens immobiliers de la municipalité ainsi que toutes personnes utilisant légalement les-dit biens immobiliers et ce, tant que les personnes sont à l'embauche de la municipalité, ou limités ou résiliés par le conseil :
- André Gagnon, Guy Plourde et Peter Michaud en vertu des articles 92(1), 93(1), 94(1) et 98 de la *Loi sur l'urbanisme* afin de pénétrer sur les propriétés, d'émettre des ordonnances, de demander des ordonnances de la Cour du Banc de la Reine, et commencer des procédures en Cour Provinciale, et
 - André Gagnon, Guy Plourde, Peter Michaud et Jacques Doiron en vertu des articles 100.2(b), 101, 102.1(1) et 190.01(3) de la *Loi sur les municipalités* afin d'émettre des billets, commencer des procédures en Cour Provinciale, pénétrer sur les propriétés et émettre des avis pour des lieux dangereux ou inesthétiques.
- Appuyée par Gérald Morneau. Adoptée.

INFORMATION GÉNÉRALE

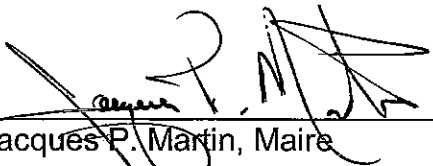
- Prochaine réunion publique, le mardi 18 octobre, 2011 à 20 h

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Différents commentaires sont apportés concernant les dossiers suivants :

- Propriété située au coin des rues St François et Laporte et résolution concernant les nominations pour l'application des arrêtés municipaux
- Collecte des ordures pour les immeubles à logements de plus de 6 unités
- Feux de circulation – chemin du Pouvoir
- Nouveau foyer de soin chemin du Pouvoir

Il y eut ajournement de la réunion proposé par en Ben Beaulieu à 20h48.



Jacques P. Martin, Maire



Doreen Banville, Secrétaire adjointe